

Etude concertée d'un projet d'habitat partagé à Angoulême

1- CONTEXTE

Parmi les 13 actions territoriales de l'Agenda 21 de la Ville d'Angoulême, définies en concertation avec les services de la collectivité, les habitants et les acteurs du territoire, figure l'action « Etudier la cohabitation intergénérationnelle ». Pour la mettre en œuvre, la municipalité a souhaité constituer un groupe de travail pluriacteurs mandaté pour étudier de manière concertée les conditions de la mise en œuvre d'un projet de cohabitation intergénérationnelle sur le territoire de la Ville d'Angoulême. Près d'une quarantaine d'invitations ont été envoyées aux différents acteurs du territoire angoumoisin concernés par les problématiques relatives au logement, aux aînés et aux jeunes, pour les convier à une première réunion en octobre 2015.

L'Ifrée a été mandaté pour l'accompagnement de ce projet, et notamment pour concevoir la progression des étapes et l'animation des réunions sur un mode participatif.

2- OBJECTIFS

Contribuer à la réalisation des actions identifiées dans le programme d'actions Agenda 21

Notons que l'intitulé du projet a évolué au cours de la démarche : les termes « habitat partagé » ont été privilégiés à ceux de « cohabitation intergénérationnelle » afin de répondre à l'objectif d'ouvrir la réflexion à des publics plus larges : jeunes (étudiants, apprentis, stagiaires...) et accueillants (foyers ayant une chambre libre à mettre à disposition en échange de menus services et/ou participation aux charges du logement : retraités, personnes âgées, familles...).

3- REALISATION

1ère étape : réunion de lancement de l'étude concertée (octobre 2015)

Définition de la cohabitation intergénérationnelle, recueil des avis des acteurs concernés par cette thématique sur le territoire, constitution d'un groupe de travail avec les acteurs intéressés et définition des prochaines étapes de travail.

2e étape : recueil d'expérience auprès d'un projet similaire sur un autre territoire (novembre 2015)

Entretien avec un porteur de projet ayant l'expérience de l'élaboration et de la mise en œuvre, en vue d'alimenter le groupe de travail.

3º étape : deuxième réunion du groupe de travail (décembre 2015)

Identifier les caractéristiques des publics potentiellement intéressés par le projet, définition des missions du futur porteur de projet, réflexion sur les aspects relatifs à la communication.

4e étape : « focus groupes » auprès des publics ciblés par l'action (février 2016)

Réalisation de 3 entretiens collectifs auprès de publics visés par la mise en œuvre du projet (séniors, jeunes) afin de recueillir leurs avis, en vue d'alimenter le groupe de travail.

5^e **étape** : troisième réunion du groupe de travail (mars 2016)

Point sur les travaux menés, constitution d'un nouveau groupe de travail dédié à la mise en œuvre du projet, identification des prochaines étapes de travail, rédaction de 4 fiches-actions.

6º étape : rédaction d'un bilan de l'étude concertée (avril 2016)